

---

# INF2050

## Outils et pratiques de développement logiciel

### Plan de cours

#### Responsable(s) du cours

---

**Coordination** : PRIVAT, Jean  
PK-4830  
[privat.jean@uqam.ca](mailto:privat.jean@uqam.ca)  
<http://info.uqam.ca/~privat/>

#### Enseignement :

DOGNY, Gnagnely Serge  
[dogny.gnagnely\\_serge@uqam.ca](mailto:dogny.gnagnely_serge@uqam.ca)  
Groupes : 030

#### Description du cours

---

##### Objectifs

Initier les étudiants au développement de logiciel dans un contexte et un environnement de développement professionnel.

##### Sommaire du contenu

Faire connaître aux étudiants les principaux outils utilisés pour le développement professionnel de logiciel. Comparaison des modèles de développement traditionnels et des processus de développements modernes. Développement de logiciel dans un contexte de logiciel libre (open source). Étude de cas. Utilisation d'outils contemporains pour de développement : cadre de test, gestion de la configuration, construction automatisée, environnement intégré de développement, outils de pistage et de revue de code.

##### Modalité d'enseignement

Ce cours comporte une séance obligatoire de laboratoire (2 heures).

---

## Préalables académiques

- INF1070 - Utilisation et administration des systèmes informatiques
- INF1120 - Programmation I

## Objectif du cours

---

- Comprendre les principales caractéristiques des différentes approches de développement.
- Identifier les facteurs favorisant une approche agile.
- Établir des normes de codification et paramétrer les outils pour les mettre en application.
- Sensibiliser les étudiants aux techniques du réusinage (refactoring).
- Rendre les étudiants aptes à définir et à implémenter des tests.
- Initier les étudiants aux principales normes en génie logiciel.
- Familiariser les étudiants avec les outils de construction automatisée.
- Sensibiliser les étudiants à la problématique de la gestion des changements durant la réalisation des projets.
- Familiariser les étudiants à un environnement de développement intégré (IDE).
- Initier les étudiants à la problématique de la gestion des versions.
- Sensibiliser les étudiants aux concepts d'écosystème de développement.
- Initier les étudiants aux nouvelles approches dans le domaine.
- Connaître certains outils de pistage et de documentation agile.
- Identifier les principaux facteurs favorisant un écosystème de développement efficace.

## Contenu du cours

---

1. Méthodes de développement : Agilité
  1. Écrire les récits utilisateurs
  2. Méthode Scrum
2. Clean code
  1. Convention du codage
  2. Nommage & Demeter
  3. Gestion de l'erreur
3. Gestion de versions
  1. GIT
  2. Branches
4. Build
  1. Construction automatique (make/maven)
  2. Gestion des dépendances (maven)
5. Tests
  1. Tests unitaires (JUnit) : Savoir écrire un test unitaire

2. BICEP / CORRECT / savoir quoi tester (Analyse, conception des tests + tests fonctionnels)
6. Livraison et intégration continues (CD / CI)
  1. Objectifs, processus, outils
  2. Tests d'acceptation

## Semainier

1. Génie logiciel, développement, cycle de vie, qualité, dette technique, maintenance.
2. Méthodes agiles, récits utilisateurs, scrum.
3. Gestion de version, git, commit, push, pull, *feature-branching*, forge logicielle (gitlab).
4. Tests, mise au point, tests unitaires, junit.
5. Coder proprement.
6. Construction automatisée, make, ant, maven, gestion des dépendances.
7. Examen intra.
8. Gestion des sources, branches, merge, git avancé, forge avancé, workflows.
9. Normes de codage, styles, outils et pratiques.
10. Tests unitaires avancés : fake, mock, injection de dépendances, etc.
11. Tests fonctionnels et plan de tests.
12. Refactorisation, qualité logicielle.
13. Développement dans le logiciel libre et accompagnement pour le projet de session
14. Intégration continue et déploiement continue (CI/CD), DevOps
15. Examen final.

## Modalités d'évaluation

Description	Date	Pondération
Quiz 1	13 octobre 2021	5%
Examen intra	20 octobre 2021	25%
Quiz 2	1er décembre 2021	5%
Examen final	15 décembre 2021	25%
Projet - Sprint 1	10 octobre 23h55	10%
Projet - Sprint 2	14 novembre 23h55	15%
Projet - Sprint 3	19 décembre 23h55	15%

## Détails

- Les devoirs sont constitués d'une partie quiz et d'une partie écrite (15%) avec des questions à développement, de réflexion, d'étude de cas, etc. Ils sont calibrés pour une durée 3 heures.

- Le projet est un travail à réaliser en groupe de trois ou quatre, avec trois sprints évalués indépendants. L'évaluation prendra en compte toutes les dimensions du développement : le code, la documentation, les tests, la construction automatique, l'historique de développement, la revue de code par les pairs, et autres artefacts.

### Remarques particulières

Un travail remis en retard reçoit la note zéro à moins d'avoir fait l'objet d'une entente préalable avec l'enseignant.

Le détail des conditions de réalisation de chaque évaluation est précisé avec la description de l'évaluation.

La qualité du français fait partie intégrante des critères d'évaluation des travaux jusqu'à un maximum de 10%.

La note de passage du cours est de 60% pour l'ensemble des évaluations.

Même si le travail est réalisé en équipe, la note obtenue dans le projet de session est individuelle.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html>

### Médiagraphie

---

- VC MARTIN, Robert C. – *Coder proprement 2009* – PEARSON – ISBN : 978-2-7440-2327-9
- VC MARTIN, Robert C. – *Agile Software Development, Principles, Patterns, and Practices 2002* – PEARSON – ISBN : 0135974445
- VC McCONNELL, Steve – *Code Complete, 2e édition* – MICROSOFT PRESS - ISBN : 978-0735619678

### Monitorat de programme

Le département d'informatique offre un service de monitorat gratuit s'adressant plus particulièrement aux étudiant.e.s du baccalauréat et du certificat en informatique. Il concerne principalement les cours de base comme INF1070, INF1120, INF1132, INF2120 et INF2171, mais, selon la connaissance du moniteur ou de la monitrice, un support dans d'autres cours peut également être offert.

*Objectifs.* Permettre aux étudiant.e.s de :

- Bénéficier d'un encadrement par les pairs ;
- Recevoir un suivi personnalisé en cas de difficulté ;
- Profiter d'un soutien supplémentaire à la matière vue en classe ;
- Obtenir un support technique sur les technologies, les outils, les bibliothèques et les logiciels utilisés dans les cours (installation, configuration, utilisation)

*Informations.*

- Voir <https://info.uqam.ca/aide/> pour la grille horaire et tous les détails
- Le service est généralement disponible à partir de la deuxième semaine
- D'autres plages horaires pourraient être ajoutées en cours de session selon les besoins
- Clavardage en direct : [~monitorat-de-programme](#) (Mattermost)

### Politique d'absence aux examens

*Reprise d'examen.* L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de **caractère exceptionnel**. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant.e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

*Conflits d'horaire.* Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

*Procédure.* L'étudiant.e absent.e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur <http://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

*Pièces justificatives.* Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant.e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant.e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen ; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant.e constate qu'un.e étudiant.e a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant.e peut se voir refuser une reprise d'examen.

*Pour plus d'informations.* Consulter la page <http://info.uqam.ca/politiques>.

### **Règlement numéro 18 sur les infractions de nature académique (extraits)**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche ;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements :

- <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat>
- <http://r18.uqam.ca/>

### **Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

*Pour consulter la politique no 16*

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_16.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf)

*Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte*

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

*Pour obtenir la liste des services offerts à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM*

<https://harcelement.uqam.ca>

*Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)*

514-987-3185  
Local DS-2110

*CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM*

514 987-0348  
[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)  
<http://trevepourelles.org>

*Service de la prévention et de la sécurité*

514-987-3131

### **Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap**

*Politique.* Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

*Responsabilité de l'étudiant.e.* Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (conseiller.ère.s à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

*Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap.* Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiant.e.s. Il est fortement recommandé aux de se prévaloir de ces services afin de réussir ses études, sans discrimination. Pour plus d'information, visiter le site de ce service : <https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap : [https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Il est important d'informer le SASESH de votre situation le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Par courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <https://vie-etudiante.uqam.ca/>